

006-210600441-20231214-14_12_2023_17V2-DE
Reçu le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023

Département
des Alpes Maritimes

Arrondissement de
GRASSE

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pri part à la délibération
29	29	27

N°14.12.2023.17

Objet de la délibération :
Convention de location de
terrain nu cadastré section
BN n°259 (anciennement
C n°485) sis 4, avenue
Maréchal Joffre

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

Date de la convocation :
07/12/2023

Certifié exécutoire compte
tenu :

De la date de transmission et
de réception en Préfecture :

20 DEC. 2023

De la date de publication :

20 DEC. 2023

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de LA COLLE-SUR-LOUP

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Jeu de Paume, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO - M. RODRIGUEZ - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - Mme PROPETTO - M. BERNARD - M. CASTET - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI - M. THEVENIAUD — M. LEGRAND - M. VERGES - M. DURANTE

PROCURATIONS :

M. FORESTIER pouvoir à M. MION
M. MORVAN pouvoir à M. DORDONNAT
Mme MOURTY pouvoir à M. CIRIO
Mme TEISSEIRE pouvoir à Mme MARINO
M. PETIT pouvoir à M. LEGRAND

ABSENTS :

Mme ROLLAND
Mme DOLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO

Monsieur le Maire expose :

En date du 13 mars 1995, la commune a entériné la location d'un terrain nu cadastré section C n°485 pour une superficie de 300m², appartenant à feu Monsieur Roubert Jean-Michel.

Une convention a été rédigée entre les parties le 21/04/1995, avec prise d'effet au 1^{er} mai 1995 pour une durée de 12 ans, renouvelable.

Cette convention a fait d'objet d'un renouvellement d'une durée de 9 ans valable jusqu'en 2021, au prix de 6 072 euros par an.

Suite au décès de Monsieur Roubert, Madame LAUNAY Marie-Anne Itelvina est devenue unique propriétaire dudit bien.

006-210600441-20231214-14_12_2023_17V2-DE
Reçu le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023

Compte tenu du terme de l'échéance de la convention précitée qui se poursuit tacitement depuis 2021 et des modifications intervenues, il y a lieu de revoir la convention dans son entièreté et de prendre une nouvelle convention selon le projet ci-joint.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER les termes de la convention de location à la commune du terrain nu cadastré section BN n° 259 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entériner tout avenant ultérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **APPROUVE** les termes de la convention de location à la commune du terrain nu cadastré section BN n° 259 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entériner tout avenant ultérieur.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- | | | |
|-------------------------|---|--------------------------|
| - Ont pris part au vote | : | 27 (dont 5 par pouvoirs) |
| - Ont voté pour | : | 27 |
| - Ont voté contre | : | 0 |
| - Se sont abstenus | : | 0 |

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Bernard MION

Jean-Bernard Mion



La secrétaire de séance
Catherine MARINO

Catherine Marino

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des fleurs CS61039 - 06050 Nice cédex 1, soit par voie électronique à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible via le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr> ».